



**Sous-Commission « Avenir de l'Europe » de la Commission des
Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de
l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 06 décembre 2021

Ordre du jour :

Panel sur les flux migratoires

- Echange de vues avec des représentants de la société civile

*

Présents : M. Yves Cruchten, M. Fernand Kartheiser, Mme Nathalie Oberweis

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Yves Carl, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Beissel, Mme Stéphanie Empain, M. Claude Wiseler

M. Cédric Scarpellini, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

Panel sur les flux migratoires

- Echange de vues avec des représentants de la société civile

Contexte de l'événement :

La Chambre des Députés a pris la décision de créer une sous-commission sur l'avenir de l'Europe au sein de laquelle sont représentés tous les partis politiques de la Chambre des Députés. La sous-commission a proposé d'organiser différents types d'événements dont l'approche principale consiste à laisser la parole aux citoyens.

Désireuse de laisser la parole aux citoyens et conformément à l'approche ascendante, ouverte, transparente, inclusive, participative et équilibrée préconisée par les institutions européennes, des groupes de discussion ont été menés sous le chapeautage de la Chambre des Députés afin d'identifier les sujets relatifs à l'avenir de l'Europe qui préoccupent le plus les résidents du Grand-Duché de Luxembourg. S'appuyant sur les résultats de ces groupes, la Chambre a invité des représentants d'acteurs institutionnels et de la société civile pour discuter des sujets qui préoccupent le plus les résidents (luxembourgeois et étrangers). L'un des sujets mentionnés de façon spontanée

par les citoyens concernait la migration.

Sujet 1 : Une économie plus forte, justice sociale et emploi

- L'UE doit garantir **un accès facile et non discriminatoire au marché du travail** aux citoyens européens ainsi qu'aux migrants et réfugiés. Actuellement, cet accès est particulièrement discriminatoire envers les ressortissants d'Etats tiers. Ainsi, jusqu'à 6 mois peuvent s'écouler entre la première demande et la réception d'une offre d'emploi. Il est proposé de simplifier la reconnaissance des diplômes et des formations obtenus dans un Etat tiers.

Sujet 2 : Valeurs et droits, état de droit, sécurité

- **L'image des migrants et réfugiés** est souvent ternie par le langage négatif utilisé à leur rencontre. La rhétorique inclut de plus en plus un vocabulaire militariste, comme p.ex. « attaques hybrides », « camps de réfugiés », « la construction de murs » et « clôtures de fil barbelé ». Cette rhétorique favorise l'exclusion des migrants et réfugiés, bafoue leurs droits et reprend le discours populiste de l'extrême droite. La crise avec la Biélorussie est citée comme exemple : il faut que l'UE arrête d'employer les mêmes termes qu'utilisent l'extrême droite et les gouvernements hostiles aux valeurs et aux droits fondamentaux européens.

- L'UE doit **empêcher les États membres à criminaliser les associations de soutien aux migrants**. L'UE doit davantage condamner les excès émanant de certains gouvernements européens contre des associations qui essaient de venir en aide aux migrants et réfugiés.

- La mise en place **de mesures de plus en plus liberticides et restrictives** aux frontières et à l'intérieur de l'UE doit cesser. L'UE doit garantir l'efficacité des droits aussi bien aux frontières extérieures que sur l'ensemble du territoire de l'Union. L'UE ne doit plus faire de concessions en matière de respect des droits fondamentaux aux frontières extérieures comme pendant la crise avec la Biélorussie. Sur le territoire de l'UE, il faut garantir dans chaque Etat membre un accès efficace au droit et aux procédures (comme le regroupement familial). En outre, les mesures répressives dirigées contre une partie croissante de la population née de la migration ou provenant de couches fragilisées alimente l'inquiétude que ces mesures puissent être appliquées aux citoyens européens à l'avenir.

- L'UE doit œuvrer **contre les tendances sécuritaires visant à s'ériger en « forteresse » avec la construction de murs et la militarisation des frontières** et changer sa politique dissuasive envers les migrants. Elle doit se battre pour le respect du principe de solidarité entre citoyens et entre les États membres, pour la libre circulation des personnes, pour le respect des droits humains et en particulier pour le respect des droits des migrants et réfugiés. La fermeture de l'UE alimente la rhétorique souverainiste, la reconstitution des frontières intérieures et le concept d'un repli identitaire.

- Les **droits humains** sont considérés comme un **acquis**, mais cet acquis peut s'avérer très fragile si l'UE ne les défend pas vigoureusement.

Sujet : Migration

A. Groupes de discussion

Description des préoccupations des citoyens

- **Migrations économiques internes** : Même si la légitimité des migrations internes est

évidente (et surtout soulignée par les participants étrangers), ce sont à nouveau les inégalités économiques et sociales entre les pays membre de l'UE qui sont visées. Ces inégalités provoquent des migrations d'échelle qui peuvent causer des effets négatifs pour les pays d'origine, comme p.ex. la fuite des cerveaux.

- **Migration forcée** (p.ex. fuites de guerres ou fuites en raison des conditions climatiques) : La migration en tant que telle n'est pas remise en question, mais ce sont surtout la gestion des flux, les conditions d'accueil et l'intégration défailante qui sont identifiées comme étant des problématiques urgentes. Les conditions sont décrites de la manière suivante : Droits de l'homme non respectés, conditions de logement, absence d'humanité, difficultés d'intégration aux niveaux culturel et professionnel, exploitation professionnelle des migrants.
- **Aspect communautaire** : Contrôle et organisation défailants des flux migratoires, absence de solutions communautaires et d'intérêts communs, ressources limitées par rapport à des flux grandissants.

Solutions avancées :

- **Intervention de l'UE** : A quel niveau l'UE doit-elle intervenir ; faut-il prioriser l'amélioration de l'accueil ou la fourniture de l'aide dans les pays d'origine ? Réponse claire : Les deux, même si le cadre pour agir est plus large à l'intérieur de l'UE.
- **Amélioration de l'accueil** : En général, les participants sont d'avis qu'il faut une solution harmonisée au sein de l'UE, un « *cadre d'accueil* ». L'amélioration de l'accueil et de l'intégration est souvent liée à l'emploi (p.ex. intégration à travers un projet d'occupation professionnelle).
- **Aide dans les pays d'origine** : Bien que théoriquement il paraît opportun de « *couper le mal à la racine* », les participants sont d'avis que la marge de manœuvre de l'UE est limitée. Un élément qui ressort toutefois à plusieurs reprises est celui des livraisons d'armes qui sont considérées comme profondément contre-productives.

Echanges au cours du panel :

- En matière de migration, l'UE doit se doter d'une stratégie fondée sur les faits et laisser moins de place au discours populiste, à l'imaginaire et aux mythes entourant les migrants. Une politique de communication plus conséquente et qui se base sur des chiffres et des faits contribuerait à **combattre le populisme** et la méfiance envers les migrants. Combattre la désinformation répandue faciliterait par la suite la mise en place de mesures efficaces et plus facilement soutenues par la population.

- **La migration est indispensable pour la prospérité en Europe** : toutes les études démographiques montrent que l'Europe se caractérise par le vieillissement de sa population et la diminution de sa main d'œuvre. Notre système économique se base toutefois sur une croissance de la population, en particulier celle de la population active. Les naissances ne suffisent pas pour réduire ce déficit, l'unique solution pour éviter un effondrement des systèmes sociaux serait l'augmentation de la population par la migration. De plus, la migration a toujours été et reste un facteur dynamisant pour l'économie.

- **Respect des conventions en vigueur et mise en œuvre cohérente des valeurs proclamées par l'UE (et notamment des droits humains)** : L'UE ne respecte pas les conventions internationales qu'elle a signées dans le domaine des droits des réfugiés et des migrants (convention de Genève, convention d'Istanbul). Si les droits humains étaient appliqués de façon cohérente, il n'y aurait pas besoin de nouvelles conventions. A cette fin, l'UE doit se doter d'un organisme ou d'une institution responsable de la mise en œuvre des droits des réfugiés et migrants chapeautant les

agences européennes actives dans ce domaine, comme Frontex. Frontex possède d'énormes moyens, mais reste trop opaque dans la justification de ses moyens. L'UE doit faire en sorte que Etats membres respectent le droit d'asile et le droit au regroupement familial. Il faut que l'UE trouve un moyen pour faire appliquer les droits des réfugiés et migrants aussi bien aux frontières externes de l'UE qu'au sein des États membres eux-mêmes.

- Eu égard à l'absence de coordination politique au niveau de l'UE, il a été plaidé en faveur d'une **harmonisation du cadre légal en matière de l'immigration, d'accueil et d'intégration**. La reconnaissance des diplômes et de l'accès à l'emploi afin de simplifier l'intégration des migrants extra- et intra-UE sont autant de mesures nécessaires.

- La mise en place d'un cadre pour une **migration légale** aussi bien pour l'immigration à partir d'un pays tiers vers l'UE, comme pour la migration secondaire vers d'autres Etats de l'UE (migration intra-UE) s'avère nécessaire. Il existe non seulement un besoin pour des migrants **hautement qualifiés** (professeurs, chercheurs, médecins etc.), mais également pour des migrants **non-qualifiés**, comme les travailleurs dans le domaine de la construction ou de l'agriculture. Alors que l'Europe est confrontée à un déficit de main-d'œuvre non qualifiée, elle s'érige comme en forteresse imperméable à la migration.

- L'UE doit étendre ses programmes de migration légale, comme les « **Blue Cards** ». Cependant, il faut cesser de limiter les « **Blue Cards** » à la main-d'œuvre hautement qualifiée, car l'UE a de plus en plus besoin de **main-d'œuvre non qualifiée**. L'absence d'une politique de migration légale favorise le recours à la migration illégale et à la traite des êtres humains.

- Alors qu'il existe déjà un financement et une politique commune pour les retours, il n'existe pas de quotas communs pour l'accueil des réfugiés. La **solidarité en Europe** ne fonctionne point et les Etats aux frontières extérieures de l'UE comme l'Italie, la Grèce ou récemment la Pologne subissent le poids de la migration sans le moindre soutien des autres Etats membres de l'UE. Il faut **absolument réviser et élargir la réglementation Dublin III**.

- L'UE doit **simplifier l'accès au marché du travail** pour les réfugiés et migrants en mettant en place de nouveaux **programmes d'insertion et d'intégration**. La simplification des procédures faciliterait l'intégration des migrants, réduirait leur dépendance vis-à-vis des transferts sociaux et désarmerait le discours du migrant- « parasite » tenu par les populistes. La situation économique des États membres s'en retrouverait améliorée. On pourrait s'inspirer des programmes qui existent déjà dans certains Etats membres, comme les programmes d'insertion en Allemagne qui permettent un accès très rapide au marché du travail.

- Il faut départager le financement pour la politique de gestion des flux migratoires du financement destiné au co-développement, car **l'aide destinée au co-développement et à l'accueil de migrants et réfugiés est souvent déviée vers des politiques sécuritaires et policières**. Il faut clairement redéfinir le concept de co-développement en y ajoutant des critères sociaux, culturels et politiques pour qu'il puisse devenir un moyen de développement réciproque et propice aux sociétés d'origine et d'accueil.

- Il est proposé de mettre en place **un système de migration circulaire et temporaire**. Un tel système permettrait d'assurer un échange de savoir et un transfert de compétences tout en évitant une fuite des cerveaux permanente vers l'UE. Le besoin en fonds pour le développement des pays partenaires diminuerait et une politique migratoire coopérative permettrait d'améliorer les liens entre l'UE et le pays en question.

- Mise en place **d'un système de régularisation aussi bien permanent qu'exceptionnel des migrants illégaux** en Europe : les migrants et réfugiés illégaux craignent de se déclarer auprès des autorités par peur d'être forcés à retourner dans leurs pays. Il faut réfléchir à l'instauration d'un

système permettant leur régularisation et l'obtention d'une autorisation de séjour, ceci pour lutter de manière efficace contre la traite des êtres humains et pour diminuer l'influence des passeurs et d'autres criminels qui abusent du système actuel de non-droit.

- L'UE doit lancer des **campagnes d'information, de sensibilisation et de communication** dans les Etats membres et dans les pays d'origine pour mieux informer la population sur les voies de migration légale. Cela empêcherait la diffusion d'informations erronées propagées par les passeurs ou par des gouvernements hostiles ayant l'intention de mettre l'UE sous pression. Il est proposé de lancer un **livre blanc sur la migration et le développement** pour en faire des politiques transversales qui doivent être prises en compte lors de la formulation d'autres politiques communes.

- Un participant invite à s'interroger sur **le sens et l'utilité des frontières** et de s'imaginer si les frontières étaient ouvertes, voire supprimées. Cette idée n'a pas été partagée par la majorité des participants.

- Il a été proposé de faciliter l'envoi de fonds par les migrants (« remittances ») qui représentent une part plus importante que l'aide publique au développement pour les pays concernés par la réduction conséquente des frais d'envoi. L'UE doit aller au-delà de ses engagements pris à la Valette.

Sujet 10 : Autres idées :

- Il est également proposé de mettre en valeur les associations issues de l'immigration, car elles sont un facteur important d'intégration, elles représentent des passerelles entre les espaces économiques et sont porteuses de micro-projets. Ces associations n'ont cependant pas d'accès au financement public.

Luxembourg, le 31 janvier 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact